

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

● (1530)

Je ne veux pas m'attarder sur les détails de ce document, monsieur le Président, mais je tiens à signaler son importance dans le cadre de l'étude d'une mesure qui est injuste précisément pour les raisons mentionnées par les évêques. Je veux dire trois choses à propos de l'analyse des évêques qui sont à mon avis susceptibles d'intéresser les Canadiens. D'abord, que disent les évêques au juste, ou plutôt que veut dire leur analyse dans l'ensemble? Ils soulignent que les priorités morales sont inextricablement liées à toute décision économique prise par le gouvernement du Canada. Ils rejettent l'attitude banale qu'adoptent souvent les experts des sciences sociales et le gouvernement du Canada et selon laquelle on peut faire une distinction entre les décisions instrumentales politiques et sociologiques et leurs répercussions morales. Les évêques signalent avec raison qu'on ne peut pas séparer la moralité de l'économie. C'est très important. A propos du chômage, ils disent qu'il y a non seulement du chômage, ce qui n'est certainement pas nouveau, mais qu'il y a du chômage inutile. A cet égard, ils affirment que le chômage inutile n'est pas seulement triste ou difficile ou désagréable pour ceux qu'il touche, mais ils tirent de la situation actuelle une conclusion morale tout à fait appropriée et déclarent que le chômage inutile dénote de l'immoralité politique parce qu'un gouvernement qui peut faire mieux pour satisfaire aux besoins d'emploi du Canada est moralement condamnable s'il ne le fait pas.

Deuxièmement, monsieur le Président, le document insiste beaucoup sur le fait que les hommes et les femmes non seulement au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde, deviennent pleinement humains grâce au travail. Les évêques disent que le travail est essentiel.

[Français]

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, j'écoute l'honorable député depuis au moins quatre minutes parler du document publié par les évêques. Je n'y vois aucune pertinence avec l'amendement à l'étude, et sans vouloir indiquer au député ce qu'il doit faire, j'aimerais qu'il traite surtout de la question à l'étude, c'est-à-dire l'amendement numéro 2.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Corbin):** On a donné à entendre que les propos du député d'Oshawa (M. Broadbent) ne portent pas sur le sujet dont nous sommes saisis. La présidence a prêté l'oreille aux propos du député d'Oshawa, et bien qu'ils s'écartent quelque peu du sujet dont nous sommes saisis, ils s'y rattachent pourtant de loin.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, je vous félicite de votre décision, pour autant que je sois autorisé à féliciter la présidence de sa décision. Je ne m'étonne pas que le député libéral en question n'ait vu aucun rapport entre les aspects

moraux que j'ai soulevés et cette mesure aberrante. Il est l'exemple parfait de ce que j'avance.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il s'oppose à ce bill.

**M. Broadbent:** Je m'empresse de me rétracter, monsieur le Président, car ce député libéral fait preuve de droiture et d'intégrité en s'opposant à ce bill.

Il y a un autre point que je tiens à souligner dans les observations des évêques. D'ailleurs, je voudrais qu'on l'enseigne dans toutes les classes de toutes les écoles du Canada. Les évêques ont affirmé que, pour pouvoir se réaliser pleinement en tant qu'êtres humains, exercer leur esprit créateur et développer leurs talents, les hommes et les femmes doivent pouvoir travailler. Ils doivent pouvoir développer leurs talents et leurs moyens en travaillant au sein de leur collectivité. C'est une condition manifestement essentielle et l'un des principes de la démocratie sociale. C'est aussi du point de vue historique, à la base d'une certaine forme de socialisme chrétien. C'est là un point de vue que nous partageons et qui a sa place, selon nous, dans les délibérations sur cette mesure.

A propos des observations des évêques qui s'appliquent on ne peut mieux à ce bill, émanation de la politique des 6 et 5 p. 100, je tiens à dire qu'elles constituent une analyse brillante de la situation économique dans le monde entier, et tout particulièrement de celle du Canada, du point de vue de l'efficacité et de la moralité de certaines mesures. A ce propos, monsieur le Président, je tiens à signaler que, à mon avis, les protestations qu'a soulevées la déclaration des évêques pendant la période des Fêtes n'étaient pas fortuites. Le premier ministre (M. Trudeau) a protesté avec la désinvolture et le détachement que nous lui connaissons. Le critique du parti conservateur pour les finances a protesté. S'ils se sont élevés ainsi, c'est non pas parce que les évêques ne comprenaient rien à l'économie, mais justement parce qu'ils ne comprenaient que trop bien.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais le temps alloué pour son intervention est maintenant terminé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Broadbent:** Je n'abuserai pas de l'amabilité que me témoigne la Chambre et je vais tâcher de conclure rapidement.

J'ai fait valoir trois points qui m'ont semblé des éléments très importants de ce que les évêques ont tenté de faire pour la population canadienne. La passion morale et la sollicitude qui les ont conduits à produire ce document d'une très grande importance venaient de leur conviction que les Canadiens devraient avoir le droit de travailler. Ils étaient profondément troublés par le fait que, dans une nation aussi riche en possibilités que la nôtre et où l'on trouve des hommes et des femmes qui veulent travailler, les circonstances politiques et économiques soient telles que plus de 1.5 million de Canadiens et de Canadiennes ne puissent vivre dans la dignité que procure le travail.